



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26459
17 septembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 15 SEPTEMBRE 1993, ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'INDE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration que le porte-parole officiel du Ministère des affaires étrangères du Gouvernement indien a faite au sujet de l'accord palestinien-israélien signé récemment.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) M. H. ANSARI

ANNEXE

Déclaration relative à l'accord palestino-israélien

L'Inde se félicite que l'Etat d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) se soient reconnus mutuellement et que l'accord palestino-israélien sur l'autonomie palestinienne ait été signé. Il s'agit là de mesures remarquables concourant à garantir la paix et la stabilité en Asie occidentale, région en proie aux conflits et à la mésentente depuis tant de générations. Le Gouvernement indien adresse ses félicitations à M. Yasser Arafat, Président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), et à ses négociateurs pour le courage dont ils ont fait preuve en franchissant ce premier pas essentiel. L'Inde prend également note du pragmatisme et de la clairvoyance dont les dirigeants israéliens, en particulier le Premier Ministre Rabin et le Ministre des affaires étrangères Pérés, ont fait montre en concluant le présent accord. L'Inde, qui a des liens d'amitié et des affinités socio-culturelles historiques avec les peuples de la région, continuera d'apporter son concours aux nouveaux efforts qui seront entrepris en vue de l'instauration de la paix en Asie occidentale et prêtera ses bons offices chaque fois que nécessaire en vue de l'adoption de mesures de confiance dans la région. Elle compte que ces pas en avant déboucheront sur d'autres développements positifs de nature à permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits légitimes. Une fois conclus, les accords entre Israël d'une part, et la République arabe syrienne, la Jordanie et le Liban d'autre part, qui sont en cours d'examen, ouvriront une ère d'entente, de paix et de prospérité régionales en l'absence de toute tension et de tout conflit. L'Inde espère voir cette perspective se réaliser dans l'intérêt général de la paix et de la stabilité mondiales.
